

**RAPPORT N° 06/6-39**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE, DE DESENGORGEMENT  
ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE MARCHÉ**

**1 MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES**

Il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle consultation des entreprises pour prévenir les risques d'inondation par la continuité, au terme du marché en cours, des actions d'entretien, de curage et de désengorgement des réseaux d'écoulement des eaux pluviales.

Au vu de la diversité et de l'étendu des réseaux d'assainissement des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire communal, la ville fait appel depuis 2000 à des prestataires privés pour assurer ces prestations.

Le marché actuel expire le 31 décembre 2006, et il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle consultation des entreprises pour que la continuité du service soit assurée et prévenir les risques d'inondation du fait d'un réseau obstrué.

Le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtés, le type de marché le mieux adapté est un marché à bons de commande. En effet, les prestations sont caractérisées par des incertitudes essentiellement liées aux conditions climatiques et aux caractéristiques particulières du milieu environnant.

**2 MODE DE PASSATION**

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 58 à 60 du code des marchés publics en vue de la passation d'un marché fractionné, sous la forme d'un marché à bons de commande de prestations de service, conformément à l'article 72 du CMP.

**3 ALLOTISSEMENT**

Il y a lieu de déterminer s'il existe des avantages économiques, techniques ou financiers à fractionner le marché pouvant donné lieu chacun à un marché distinct.

## RAPPORT N° 06/6-39

Dans le cas d'espèce, il apparaît que la prestation diffère selon trois critères prépondérants :

- le type d'infrastructure,
- les modalités d'intervention ;
- la technicité demandée pour la prestation.

En effet, il existe un avantage à mixer ces trois critères, afin comme le prévoit le code des marchés publics :

- de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ;
- d'augmenter le nombre de compétiteurs dans le souci d'assurer une pleine et saine concurrence ;
- d'améliorer les coûts.

C'est donc sur la base de ces critères que le marché est décomposé en trois lots, à savoir :

### ➤ **LOT 1**

#### **DESOBSTRUCTION DES CANALISATIONS ENTERREES**

Montant annuel TTC minimum	30 000,00 €
Montant annuel TTC maximum	120 000,00 €

### ➤ **LOT 2**

#### **CURAGE DES CANIVEAUX ET FOSSES**

Montant annuel TTC minimum	15 000,00 €
Montant annuel TTC maximum	60 000,00 €

### ➤ **LOT 3**

#### **CURAGE DES CANAUX ENDIGUES**

Montant annuel TTC minimum	15 000,00 €
Montant annuel TTC maximum	60 000,00 €

## **4 DUREE**

Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse trois années civiles.

**5 DEMANDE D'AUTORISATION**

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet ;

2° d'adopter les procédure de passation, mode de dévolution et caractéristiques du marché, comme suit :

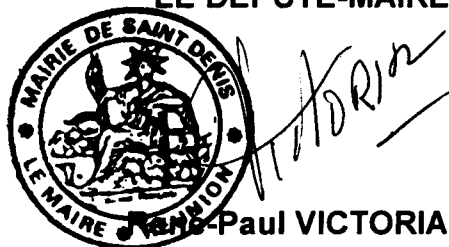
- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 58 à 60 et 72 du code des marchés publics) ;
- marché décomposé en trois lots précités ;
- marché à bons de commande pour un coût général de 60 000,00 € TTC minimum à 240 000,00 € TTC maximum ;
- durée : trois ans avec reconduction expresse chaque année, et limitée à trois ans maximum ;
- les crédits définis seront inscrits au budget principal 2007 sous les chapitre 11 et compte 61523 ;

3° de m'autoriser à lancer la consultation et passer le(s) marché(s) pluriannuel(s) avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la commission d'appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4° de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**



**Jean-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 06/6-39  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 4 décembre 2006**

**OBJET**

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE, DE DESENGORGEMENT  
ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE MARCHÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget principal 2007 sous les Chapitre 011 et Compte 61523 ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-39 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les procédure de passation, mode de dévolution et caractéristiques du marché de prestations de nettoyage, de désengorgement et d'entretien des réseaux d'assainissement des eaux pluviales de la commune.

**ARTICLE 2**

Autorise le lancement de la consultation.

**ARTICLE 3**


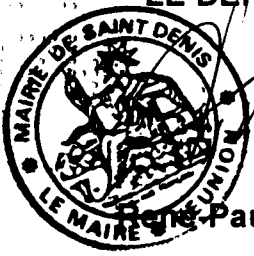
Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 1 DEC. 2006

LE DEPUTE-MAIRE  
  
  
Le Maire Jean-Paul VICTORIA